

d'obus, de bombes nocturnes et autre matériel. A la fin de 1941, des plans étaient en préparation pour la construction d'usines pour la production du magnésium au Canada.

*Nickel.*—Les principaux producteurs et distributeurs de nickel primaire au Canada ont pris, en collaboration avec le Contrôleur des Métaux, des mesures pour exercer un contrôle sévère sur la consommation domestique non essentielle. Ces mesures de contrôle à la fin de 1941 comprenaient une allocation générale de priorité pour le nickel et les alliages nickelifères.

*Tungstène.*—Des mesures ont été prises en 1941 pour adapter la politique canadienne relative à l'usage du tungstène dans l'acier rapide à celles du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En collaboration avec le Bureau des Mines, les efforts ont été dirigés vers la découverte de nouvelles sources de tungstène et de façon à augmenter la production limitée des gîtes connus. Le Gouvernement a empilé un tas de ferrotungstène pour répondre aux besoins essentiels de la guerre.

*Étain.*—A l'instar des mesures adoptées par les Etats-Unis au cours de l'été de 1941, le poids de la couche d'étain sur le fer-blanc servant à la plupart des usages a été réduit de 10 p.c. Dès la déclaration de la guerre dans le Pacifique, toutes les réserves d'étain furent immobilisées, et toute libération relève maintenant du Contrôleur des Métaux. Par cette mesure, toutes les utilisations non essentielles, y compris l'emploi du fer-blanc dans la fabrication des boîtes et récipients pour un grand nombre de produits alimentaires et autres, sont interdites. La teneur d'étain dans les soudures, les métaux antifriction et pour coussinets a été réduite sensiblement et des mesures sont prises présentement pour la réduire davantage. Le Gouvernement a empilé un tas d'étain pour répondre aux besoins essentiels.

*Zinc.*—La production des deux établissements producteurs de zinc primaire au Canada est administrée par une agence unique de vente travaillant en collaboration étroite avec le Contrôleur des Métaux. En mai 1941, les premières mesures invoquées pour restreindre la consommation domestique de zinc comprenaient une réduction de la quantité du zinc utilisable à des fins civiles, y compris le coulage de matrices, le galvanisage, la fabrication de piles sèches, et l'oxyde de zinc dans les industries des peintures, du congoléum, du caoutchouc et de la câblerie.

**Combustibles.**—*Combustibles solides.*—La guerre a eu pour résultat immédiat de disloquer l'industrie canadienne de la houille et du coke du fait, d'abord, que depuis nombre d'années, le Canada importait environ la moitié du charbon dont il avait besoin. Ces importations comprenaient de grandes quantités de charbon venant de Grande-Bretagne, de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas aussi bien que de l'Indochine, de la Russie et du Maroc. La guerre a mis fin à toutes ces importations, sauf à celles en provenance de la Grande-Bretagne qui ont continué bien qu'à volume réduit.

Il en est résulté des changements marqués dans les quantités, les variétés et la distribution des combustibles solides. Le 18 octobre 1939, la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre nomma un Contrôleur du Charbon qu'elle chargea de diriger et de contrôler ces changements et, par là, assurer des approvisionnements suffisants de charbon à des prix raisonnables et aider aux producteurs, aux importateurs et aux distributeurs à continuer leurs opérations aussi normalement que possible malgré la nouvelle situation. Le 5 décembre 1941, le bois de chauffage et la sciure de bois furent assujettis aux règlements de la Commission concernant les prix maximums et l'industrie placée sous le Contrôleur du Charbon.

Le contrôle est exercé en vue des trois objectifs suivants: (1) assurer des approvisionnements suffisants de combustibles de variétés appropriées aux forces armées,